

ANNONCES

CONCERNANT les Mines, les Sciences et les Arts.

Etudes minéralogiques ; par MM. LÉONHARD et SELB.
Tome I^{er}, avec fig.

CET ouvrage qui vient de paraître (en mars 1812), est un dépôt précieux des découvertes les plus nouvelles et les plus intéressantes, qui ont été recueillies par les savans minéralogistes à qui nous devons ce recueil.

Ce premier volume renferme des notices sur les objets suivans :

1^o. *Malachite laminaire*, qui forme une variété remarquable dans l'espèce de cette substance minérale. La description est faite par M. Léonhard, et accompagnée des remarques et des expériences chimiques de M. Bucholz.

2^o. Remarques sur l'*Arragonite* et l'*Iglite*, avec le détail des motifs qui ont déterminé la réunion de ces deux substances en une seule espèce.

3^o. Remarques sur le *Bastartige braunkohle*, nouvelle variété de bois bitumineux, décrite par M. Léonhard.

4^o. Notices minéralogiques sur les substances suivantes : *Sphène* enclavé dans un cristal de roche ; — *Analcime* de Fassa ; — *Mélanites* et *Leucites* découvertes en Allemagne ; — *Bismuth natif* de Bieber, d'une nouvelle forme cristalline ; — *Titane anatase* du Saint-Gothard ; — *Strontiane carbonatée* de Bräunsdorf ; — *Minéral inconnu* des environs de Schemnitz ; — *Epidote* dans un amygdaloïde ; — *Hyalite* de Hongrie, etc.

5^o. Remarques sur le *Cuivre phosphaté* découvert en Hongrie.

6^o. Description d'une suite de *Roches d'Auvergne*.

7^o. Détails des caractères distinctifs de l'espèce *Zéolite* et de ses variétés.

8^o. Voyage à *Oberstein*, le long de la vallée de la Nahe.

Les huit articles ci-dessus sont de M. Léonhard.

Les articles suivans sont de M. Selb.

9^o.

9^o. Voyage fait en 1810 et 1811 à Graubunden et aux mines de Reichenau qui y sont situées.

10^o. Notices minéralogiques sur les espèces suivantes : *Bismuth natif* de la mine de Sophie, avec ses diverses formes cristallines. — Mine de *Bismuth argentifère* et la quantité d'argent qu'elle contient. — *Augites* qui se trouvent en abondance au Kaiserthul dans le Brisgau. — Plomb sulfuré cristallisé en tables, etc. etc.

AVERTISSEMENT.

Le BUREAU DE MINÉRALOGIE établi à Hanau, vient de former une loterie de minéraux composée de 2000 billets qui donneront 50 lots : le prix des billets est d'un florin 48 kreutz ou un thaler de Saxe. Le sort de cette loterie sera réglé par celui de la loterie du grand duché de Francfort : le nombre qui donnera le gros lot de celle-ci donnera pareillement le gros lot de la loterie de minéraux, et ainsi des autres ; et comme la loterie du Gouvernement est composée de 10,000 billets, ceux de la loterie de minéraux porteront chacun cinq nombre, afin de pouvoir correspondre avec ceux de la grande loterie, dont le tirage se fera le 19 août 1812.

Ce même Bureau de Minéralogie fournit aux amateurs, soit à prix d'argent, soit par échange avec d'autres objets d'histoire naturelle, les minéraux les plus intéressans du Hartz, de la Saxe, du Tyrol, du pays de Salzbourg, de la Hongrie, de la Suisse, etc. etc., soit en échantillons isolés, soit en suites systématiques. Ces suites varient, pour le nombre, depuis 100 jusqu'à 600 échantillons ; et pour le prix, depuis 12 fr. jusqu'à 260 fr. ; bien entendu que le volume et la beauté des morceaux sont proportionnés au nombre et au prix des collections. Au surplus, ils sont tous frais et bien caractérisés.

Pour renseignemens ultérieurs, on peut s'adresser à MM. Treuttel et Würtz, Libraires, rue de Lille, n^o. 17.

AVIS sur les Moyens de prévenir la Contagion et d'en arrêter les progrès (1).

Dès le 15 messidor an 13 (4 juillet 1805), le Ministre de l'Intérieur appela l'attention de MM. les Préfets sur la

(1) Cet Avis, rédigé par M. Guyton-Morveau, a été envoyé par S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, à MM. les Préfets, en les invitant à le distribuer aux Sous-Préfets, aux Maires, Officiers de santé, etc. de leurs départemens.

Volume 31.

Ff

nécessité d'employer les fumigations d'acides minéraux comme *seul vrai préservatif éprouvé contre la contagion*, dont l'efficacité était démontrée par une longue expérience et reconnue par toutes les sociétés savantes. Depuis cette époque, les procédés ont été décrits et développés dans les éditions successives du *Traité de la désinfection de l'air*; dans les Instructions des conseils de santé, des médecins en chef des armées. Les observations des succès qu'on en a obtenus, ont été publiées dans les recueils périodiques, tels que les *Annales de Chimie*, la *Bibliothèque médicale*, etc., et par extrait dans quelques Journaux. Ces ouvrages ne se trouvant pas entre les mains de tous ceux qui seraient dans le cas de les consulter, on a pensé qu'il pourrait être utile d'y suppléer par une notice très-courte des procédés, et néanmoins suffisante pour en diriger l'application.

Flacons portatifs désinfectans. Ces flacons se trouvent tout préparés dans plusieurs pharmacies et chez quelques ingénieurs en instrumens. Il suffit de les ouvrir pendant quelques minutes, pour donner issue au gaz désinfectant et préservatif. Lorsqu'après un usage répété, ils n'en fournissent plus, on les rétablit dans leur première force en y remettant, pour la valeur de quelques centimes de sel marin, d'oxyde de manganèse et d'acide sulfurique (huile de vitriol du commerce). Les officiers de santé, obligés de fréquenter les hôpitaux, les prisons, etc., devraient toujours en être munis pour leur propre sûreté.

Les appareils permanens de désinfection sont destinés à servir plus long-tems et à produire de plus grands effets; il s'en trouve également de tout faits dans les grandes pharmacies et chez les ingénieurs (1), qui livrent en même tems un imprimé sur la manière de s'en servir et de leur rendre toute leur activité. Ces appareils peuvent suffire dans des chambres où il n'y a qu'un petit nombre de malades, et même servir plusieurs années lorsqu'il n'y a ni épidémie ni fièvre contagieuse qui oblige de les ouvrir tous les jours, ou même plusieurs fois par jour. La facilité avec laquelle on élève et on abaisse l'obturateur, au moyen d'une vis, en rend l'usage très-commode.

(1) M. Dumotier, rue du Jardinot, n^o. 12, en fait journellement des envois.

Les fumigations en vaisseaux ouverts ont une destination d'un plus grand intérêt; car, comme l'ont très-bien remarqué M. Alibert, dans son *Traité des fièvres pernicieuses*, MM. Geoffroy et Nysten, dans le *Compte rendu* en 1809 par la commission envoyée à Linoges, et sur la ligne de passage des prisonniers espagnols, M. Estribaud, dans son *Mémoire* sur leur traitement à Carcassonne, et MM. Thénard et Cluzel, dans leur *Rapport* sur les préservatifs employés dans l'île de Walcheren, ce serait s'abuser que de croire que de simples appareils, tels que ceux précédemment indiqués, puissent désinfecter de vastes salles où les malades sont encombrés, où ils arrivent déjà la plupart atteints au dernier degré, où les miasmes contagieux se renouvellent et s'accroissent à tous les instans.

Il est donc nécessaire de recourir, dans ce cas, à de grandes fumigations en vaisseaux ouverts. Heureusement ce sont celles qu'il est le plus aisé de pratiquer sans préparation et aux moindres frais, au moment du besoin. La seule distinction à observer dans les procédés, indépendamment des proportions relatives à la grandeur de l'espace, est celle que commande la différence des salles vides et des salles actuellement occupées.

1^o. S'agit-il de purifier, par exemple, une salle de 13 mètres sur 6, 5 (40 pieds de longueur sur 20 de largeur), dans laquelle auront séjourné des malades, et qui sera complètement évacuée? On met dans une grande capsule ou autre vase de terre, un mélange composé de

	Déagr.	Onces.	
Sel commun.	30	10	} environ.
Oxyde noir de manganèse, en poudre.	6	2	
Le vase mis en place, on y verse, acide sulfurique.	25	8	

On ferme les portes et fenêtres, et l'on ne rentre qu'après dix ou douze heures.

On conçoit que ces doses doivent être réduites ou augmentées en proportion de l'espace à désinfecter, ou même, à un certain point, à raison de l'intensité de l'infection, ou du caractère plus ou moins grave de la contagion.

L'acide sulfurique est connu dans le commerce sous le nom d'*huile de vitriol*.

L'oxyde de manganèse se trouve dans les pharmacies et chez tous les droguistes, qui le fournissent en pierres aux

verreries, aux potiers de terre vernissée, etc. ; il suffit qu'il soit grossièrement pulvérisé. Si l'on ne pouvait se procurer à tems ce minéral, les fumigations faites avec le sel commun et l'acide sulfurique ne devraient pas pour cela être négligées ; leur action serait seulement moins prompte et moins énergique.

2°. Dans les salles actuellement remplies de malades et fréquentées par les gens de service, on prévient tout excès qui pourrait les incommoder, en rendant successif le dégagement du gaz désinfectant, sauf à répéter les opérations pour arriver au point de saturation des émanations contagieuses. Il suffit pour cela de régler plus exactement les doses du mélange de sel et de manganèse que l'on met dans les capsules, et de ne verser dessus l'acide sulfurique qu'après l'avoir étendu de partie égale d'eau. (Ce mélange d'acide et d'eau doit être fait d'avance et par parties, d'intervalle en intervalle, pour éviter une accumulation subite de chaleur qui pourrait briser les vaisseaux).

Si l'on était embarrassé pour régler les doses, on pourrait adopter la méthode introduite par M. le professeur *Chaussier* dans plusieurs grands hospices. Elle consiste à promener dans les salles une capsule dans laquelle on a mis le mélange de sel et de manganèse. Un homme de service la porte d'une main fixée sur un support ; il tient dans l'autre un flacon contenant l'acide sulfurique délayé, dont il verse de tems en tems quelques gouttes dans la capsule. La sensation qu'il en reçoit lui fait juger sûrement quand les vapeurs se ralentissent et quand elles commencent à être en excès.

On avait d'abord employé le feu dans ces opérations ; il est reconnu qu'elles se font tout aussi bien à froid, et qu'en plaçant la capsule sur un réchaud, ce que l'on gagnerait par une décomposition plus complète des matières, ne pourrait entrer en compensation des embarras qui en résulteraient.

DÉCRETS IMPÉRIAUX,

Et principaux Actes émanés du Gouvernement, sur les Mines, Minières, Usines, Salines et Carrières, pendant les mois de février, mars et avril de l'année 1812.

*Décret concernant l'uniformité des poids et mesures.
— Du 12 février 1812.*

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, etc. etc. ; Uniformité des poids et mesures.

Désirant faciliter et accélérer l'établissement de l'universalité des poids et mesures dans notre Empire ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur ;

Notre Conseil d'Etat entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Il ne sera fait aucun changement aux unités des poids et mesures de l'Empire, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 19 frimaire an 8.

2. Notre Ministre de l'Intérieur fera confectionner, pour l'usage du commerce, des instrumens de pesage et mesurage, qui présentent soit les fractions, soit les multiples desdites unités, les plus en usage dans le commerce, et accommodées au besoin du peuple.

3. Ces instrumens porteront, sur leurs diverses faces, la comparaison des divisions et des dénominations établies par les lois, avec celles anciennement en usage.

4. Nous nous réservons de nous faire rendre compte, après un délai de dix années, des résultats qu'aura fournis l'expérience sur les perfectionnemens que le système des poids et mesures serait susceptible de recevoir.

5. En attendant, le système légal continuera à être seul enseigné dans toutes les écoles de notre Empire, y compris les écoles primaires, et à être seul employé dans toutes les